

**Horaires sur rendez-vous :**

**Lundi: 09h00 à 11h et Mercredi : 09h00 à 11h30**

**Mardi et Vendredi : 09h00 à 11h00 et de 14h45 à 17h15**

**Jeudi de 14h45 à 17h15**

**Tél. : 02.43.54.06.06**

**Désormais, la possession d'un titre sécurisé (carte d'identité plastifiée, passeport électronique et passeport biométrique) ou d'un titre périmé depuis moins de 5 ans permet d'obtenir un passeport sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.**

**Liste des documents à fournir (originaux) dans tous les cas pour les personnes majeures**

- **1 photographie d'identité récente** de format de 3,5 X 4,5 cm, nette, de bonne qualité, sans pliure ni trace, non prédécoupée et non scannée, sur fond neutre, clair et uni (bleu ciel, gris clair ou beige) le blanc est interdit, de face tête nue et centrée, la prise de vue doit être inférieure à six mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre
- **Des timbres fiscaux** pour un montant de **86 euros**
- **1 justificatif de domicile récent**, à vos nom et prénom en original (facture électricité, eau, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, taxe habitation ou foncière ou titre de propriété...)
- **Un document officiel avec photo** vous permettant de justifier de votre identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, etc...)
- Pour les femmes divorcées, présenter le jugement de divorce
- Pour les femmes veuves : extrait d'acte de décès
- Pour rajouter votre nom épouse : extrait acte de mariage
- **L'ancien passeport**
- En cas de perte ou de vol de votre passeport, **faire une déclaration de perte ou de vol**
- **En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents, présentez les documents suivants (originaux) :**
  - La pièce d'identité de l'hébergeant
  - Un justificatif de domicile de l'hébergeant
  - Une attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de l'hébergement
- Le nom, prénoms date et lieux de naissance des parents
- **Autres pièces à fournir si vous ne possédez pas une carte nationale d'identité sécurisée ou si votre CNI ou passeport sont périmés depuis plus de 5 ans :**
- **Un extrait de votre acte de naissance avec filiation en original, celui-ci doit être de moins de 3 mois** à demander à la Mairie du lieu de naissance, si vous êtes français né à l'étranger (à réclamer au Ministère des Affaires Etrangères service central état civil – 11 place de la Maison Blanche – 44941 Nantes Cedex 09)  
Adresse mail pour demander votre extrait : [service public.fr](mailto:service.public.fr)
- Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité Française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France
- **Dossier de pré-demande complété : merci de compléter directement en ligne votre dossier à l'adresse suivante : <http://predemande-passeport-ants.gouv.fr/>** et imprimer la demande faute de quoi, la demande ne pourra être réalisée.  
Pour compléter votre dossier, vous avez besoin **du nom, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents.**

**Validité du passeport 10 ans**

Pour des raisons de sécurité, **tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de trois mois sera retourné au lieu de délivrance et détruit.**